

rectionnel de Lille, 23 juillet 1929), tandis que Barrez, resté en Belgique, bénéficiait d'une ordonnance de non-lieu.

Dans cette affaire, on peut dire que le douanier avait su lui-même faire la discrimination essentielle entre la reconnaissance de l'un, dont il était *certain*, et celle de l'autre, dont il n'était que *convaincu*. Mais il serait bien imprudent de tabler sur des discriminations si délicates de la part de préposés qui ne sont pas des psychologues, surtout lorsqu'il n'y a pas d'information précisant le contenu du procès-verbal. Puis, conviction ou certitude n'est jamais, au fond, que sentiment ou jugement subjectif du témoin sur la vérité de son propre témoignage : point de vue à contrôler par le juge, qui doit rechercher l'objectivité autant qu'il lui est possible, en analysant comme il a été dit la reconnaissance affirmée par le témoin.

Ainsi doit être solutionnée, par la recherche des conditions de la formation du témoignage et par l'analyse de la base psychologique des énonciations du procès-verbal, la délicate question de savoir quel caractère doit être attribué à la reconnaissance d'identité affirmée par les préposés : constatation positive faisant foi jusqu'à inscription de faux, ou au contraire simple appréciation subjective pouvant tout au plus faire foi jusqu'à preuve contraire. Ici, comme généralement en matière testimoniale, la solution juridique est subordonnée à une question psychologique.

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

UNION DES SOCIÉTÉS DE PATRONAGE DE FRANCE

CONSEIL CENTRAL DU 25 NOVEMBRE 1932

A la séance du 25 novembre 1932, M. le conseiller de Casabianca, président, après avoir déploré le décès de M^{me} Brach, directrice de l'Œuvre des Libérées de Saint-Lazare, de MM. Sibille, doyen de la Chambre des députés, et Frank Mennesson, avocat à la Cour, fit part de l'élévation à la dignité de Commandeur de la Légion d'Honneur de M. Deshayes, procureur général à Angers, et de la nomination au grade de Chevalier de M. le professeur Donnedieu de Vabres.

Le Conseil décida de nommer M. Pascalis, directeur honoraire à la Préfecture de Police, secrétaire général de l'Union, afin d'aider dans cette fonction M. Pierre Mercier, qui se trouve dans l'impossibilité de l'assumer seul, à raison de sa nouvelle résidence à Dijon.

Le Conseil prit ensuite diverses mesures pour l'organisation du Congrès du Patronage qui doit se tenir à Paris en juin prochain.

Les membres du Conseil furent d'accord pour souhaiter que soit établie annuellement la liste exacte des œuvres, qui est très demandée depuis la circulaire de M. Léon Bérard.

Un effort va également être fait pour assurer la parution aussi régulière que possible du Bulletin de l'Union.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE ET DE PROTECTION
DE LA JEUNESSE FÉMININE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MAI 1933

L'assemblée générale s'est tenue à l'*Ecole Ménagère et Foyer*, 234, rue de Tolbiac, sous la présidence de M. de Fontenay, président du Conseil municipal de Paris.

Étaient présents les membres du Conseil d'administration, plusieurs membres de l'association et de nombreux amis de l'œuvre.

M. de Fontenay déclare ouverte la séance de l'assemblée générale et donne la parole à M^{me} René Boudon, présidente, qui prononce l'allocution suivante :

DISCOURS DE M^{me} RENE BOUDON,

Présidente de l'œuvre.

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous vous savons un gré infini, mes collègues du Conseil d'administration et moi, de ne pas avoir oublié le chemin de notre lointain Patronage pour venir assister à sa 43^e Assemblée générale. Nous vous remercions en particulier, vous, MM. les Magistrats, et vous, les membres de notre association. Ce nous est un témoignage précieux de l'intérêt que vous voulez bien porter à notre œuvre et de l'amitié que vous gardez pour nous.

A vous, Monsieur le Président du Conseil municipal de Paris, qui avez bien voulu, au milieu des multiples et absorbantes occupations qui sont les vôtres, accepter d'être notre président d'aujourd'hui. Comment exprimer toute notre reconnaissance ? Ce ne

serait pas assez de vous redire le très vif plaisir, le très grand honneur que vous nous avez faits. Nous affirmons simplement que nous voulons nous en montrer dignes par des efforts et par des actes.

C'est la première fois, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, que nous vous recevons à la rue de Tolbiac depuis qu'un Foyer y a été fondé, un foyer accueillant, hospitalier, préservateur, pour les jeunes filles travaillant dans Paris, jeunes filles sans famille, livrées à elles-mêmes. Nous n'avons pas oublié, nous, femmes, dont le rôle est de protéger la vie sous ses formes bienfaites, que la jeunesse féminine isolée était le trésor précieux par excellence, qu'il fallait entourer de toute notre clairvoyance comme de toute notre affection.

Les magistrats qui ont bien voulu venir à nous en ce jour d'assemblée — jour de fête pour notre œuvre — approuveront, j'en suis sûre, parce qu'ils sont des hommes de cœur, l'expérience que nous avons réalisée en créant cette nouvelle branche de notre activité. Toute jeune fille sérieuse qui est isolée dans la vie, ou en chômage momentané et sans famille, mais qui est disposée à se soumettre aux règlements de la maison, sera toujours reçue chez nous à bras ouverts. Voilà la formule.

Nombreuses sont-elles les lettres adressées à la maternelle directrice par les parents de province, heureux que leurs filles soient ici, surveillées et bien dirigées. Elles sont à l'aise dans leur Foyer, bien *chez elles*. Chacune y possède sa petite chambre claire et gaie. Il y a place pour 38 jeunes filles et chaque chambre a été occupée jusqu'ici. Je suis heureuse de vous dire que nos chambres ne connaissent pas le chômage ! Elles ont leur grande salle à manger, leur spacieuse salle de réunions, de réceptions, d'occupations ou de plaisirs, suivant les cas. Vous la voyez ici, avec ses larges fenêtres répandant la saine lumière.

Mais, certes, MM. les Magistrats, je tiens à vous le dire hautement, nous n'avons pas renoncé, nous ne renoncerons pas à notre premier sillon, nous continuerons à relever et à sauver. Notre Patronage a été créé en 1890 pour ce travail plus ardu. Nous le continuerons rue de Tolbiac à l'atelier qui est dans une tout autre partie de l'immeuble avec son réfectoire séparé, ses escaliers séparés, ses cours séparées. Nous avons actuellement sous ce toit trente pupilles de la Nation qui ont été confiées par le Tribunal des Enfants à la grande famille de l'Office des Pupilles de la Seine. Elles ont été dévoyées, sans doute, ces filles de combattants morts

pour la Patrie, mais certes elles se relèvent. Elles deviendront d'honnêtes femmes plus tard, et quand elles nous quitteront elles auront un métier au bout des doigts. La plupart du temps, hélas ! on ne saurait sans danger rendre ces enfants à leurs mères... Mais on les place, et bien. Ne m'a-t-on pas dit que l'une d'entre elles, digne de confiance, avait été placée à la Maison de la Légion d'Honneur d'Ecouen, comme femme de chambre des élèves ?

A l'Asile-Ecole de l'avenue du Général-Michel-Bizot, notre siège social, trente petites mineures jugées par le Tribunal des Enfants, en vertu de la loi du 22 juillet 1912, c'est-à-dire acquittées comme ayant agi sans discernement, nous ont été confiées par MM. les Juges. Nous leur ferons du bien, nous le voulons. Beaucoup d'entre elles se transformeront. Que de jeunesse entourée par nos soins ! Trente mineures au moins à l'Asile-Ecole, trente pupilles de la Nation à l'Ecole Ménagère et trente-huit jeunes filles sans famille à Paris dans un Foyer indépendant. C'est pourquoi je suis heureuse et fière d'affirmer avant tout, M. le Président du Conseil municipal, que notre œuvre est une œuvre bien parisienne, et je vous remercie encore d'être venu la présider.

Je vous remercie également, vous, MM. les Juges du Tribunal, qui avez bien voulu nous marquer votre estime en nous confiant des enfants, et j'ajoute encore, au nom de toutes mes collègues et spécialement de M^{me} Enos, qui nous représente au Palais, combien nous sommes reconnaissantes envers M. Baffos, aujourd'hui M. le Président Baffos, qui nous a puissamment aidées.

Nous sommes reconnaissantes aussi envers les membres du Barreau dont la collaboration cordiale n'a cessé de nous être assurée.

Je n'aurais garde d'oublier ni M^{me} Kayser, attachée avec intelligence et dévouement à son poste de l'avenue Michel-Bizot, toujours prête à répondre aux demandes venues de l'extérieur, et que nous avons le plaisir d'avoir ici aujourd'hui ; ni M^{me} Bourdet, qui assure la double direction du Foyer et de l'Atelier, toujours prête « à faire famille » à tous ses enfants ; ni M^{lle} Praneuf, notre exacte comptable depuis la fondation de l'œuvre ; ni M^{me} Goujot, notre fidèle agente au Palais, ni toutes nos surveillantes et collaboratrices.

Je note tout particulièrement l'infiniment précieuse collaboration du docteur François Lévi, qui a remplacé au Patronage le docteur Cohen, ami unique de la première heure. Elle assure avec sa capacité, son dévouement et sa bonté notre service antisypili-

tique spécial, augmenté des soins généraux qu'elle donne si largement à toutes les petites malades.

Nous avons de grands motifs de reconnaissance pour les subventions que nous accordent le Ministre de la Justice, le Ministre de la Santé publique, le Conseil général de la Seine, le Conseil municipal de Paris.

Plus que jamais, ces subventions nous sont indispensables, ainsi que les dons et les souscriptions de nos amis.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, nous avons beaucoup entrepris et nous sommes pauvres, très pauvres. Madame la Trésorière vous le confirmera dans un moment et vous comprendrez que nous avons parfois l'âme en détresse. Nous sommes portées à nous plaindre souvent, avec une insistance un peu lassante, des difficultés croissantes de notre vie matérielle ! Il ne faut pas nous en vouloir. Dans un moment, Madame la Secrétaire générale saura vous rappeler encore toutes nos joies, malgré d'inévitables déceptions, et, en l'entendant, vous comprendrez aussi que nous aimons notre tâche.

Laissez-moi le répéter, nous avons toujours devant nous l'exemple de nos devancières chéries et des amies qui travaillaient encore hier avec nous. Ma pensée se reporte ici vers la dernière perdue, et toujours vivante, si riche en chaleur d'âme et en jeunesse de cœur, la comtesse douairière de Maupeou. Elle croyait « qu'aucune créature humaine n'était tombée si bas qu'il ne valait pas la peine de s'arrêter auprès d'elle, de se pencher sur sa misère, de l'aimer et de la relever ».

Courage et confiance, redisons-nous sans relâche. On ne donne jamais en vain beaucoup de son cœur aux jeunes.

« Avec des œuvres comme la vôtre, nous disait il y a deux ans, à cette même place, M. Wattinne, alors président du Tribunal civil de la Seine, nous regardons l'avenir sans crainte, car votre ardeur et votre charité ne sauraient se lasser. Avec vous, nous sommes tranquilles. »

Et le tant regretté M. Hourtoule, alors président du Tribunal des Enfants et Adolescents, décédé, hélas ! ce printemps, en laissant un testament empreint de noble philanthropie qui nous remplit d'admiration pour sa mémoire, M. Hourtoule, dis-je, nous encourageait l'an dernier, avec une infinie bienveillance, par ces paroles inoubliables : « Que de chemin parcouru par vous, Mesdames, depuis le jour lointain où occupiez vos premières hospitalisées dans

le modeste atelier de pliage de la rue Dareau ! Vous avez de justes motifs de vous enorgueillir de votre Patronage, puisqu'il s'est révélé l'un des plus importants du pays. »

M. le Président, Mesdames, Messieurs, nous ne nous enorgueillons pas, mais nous garderons précieusement ces beaux témoignages d'un ami présent et d'un ami disparu. Nous y puiserons de la force. Les moments difficiles passeront. Le bien que nous avons fait ne passera pas.

M. le Président donne la parole à M^{me} Brémont, trésorière, qui présente à l'assemblée le compte rendu financier de l'exercice 1932 qui fait ressortir un important déficit. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

M^{me} Schloesing-Meynard, secrétaire générale, donne lecture d'un rapport émouvant et très documenté, compte rendu moral de l'œuvre dans ses branches diverses. Elle communique les statistiques intéressantes de l'*Asile-Ecole* et de l'*Ecole Ménagère* pour 1932.

M. de Fontenay, président de l'assemblée, prend la parole.

DISCOURS DE M. DE FONTENAY,

Président du Conseil municipal.

MESDAMES, MESSIEURS,

Comme président du Conseil municipal de Paris, comme rapporteurs général de l'Assistance publique, comme membre du Conseil d'administration de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, et enfin — je devrai dire : surtout — comme ami éprouvé d'une œuvre que je connais et admire depuis de longues années, comment aurais-je pu hésiter, malgré les obligations si nombreuses qui m'incombent en cette période de l'année, à accepter l'honneur que vous m'avez fait, Mesdames, en me demandant de présider votre assemblée générale ?

J'ai suivi, étapes par étapes, le développement de votre belle institution sociale, qui naquit en 1890 de l'initiative de trois fem-

mes généreusement inspirées, M^{mes} de Witt-Guizot, Henri Mallet et d'Abbadie d'Arrast, continuatrices elles-mêmes des traditions charitables de M^{lle} Dumas qui fut si longtemps le bon ange de la prison Saint-Lazare.

M^{me} de Witt-Guizot et ses premières collaboratrices, animées d'un ardent amour du bien, fondèrent d'abord l'Asile et le siège social situé actuellement 21, avenue du Général-Michel-Bizot. Leur but, exposé dans les anciens statuts, était de « visiter et de relever les femmes et les mineures, sans distinction de culte et de nationalité ».

Les années passèrent. M^{me} de Witt-Schlumberger, qui avait succédé à M^{me} de Witt-Guizot comme présidente et, à son exemple, avait suscité en faveur de la Société de Patronage des dévouements fervents et des collaborations effectives, eut la joie en 1912 d'inaugurer, rue de Tolbiac, cette Ecole Ménagère originellement destinée à recevoir presque uniquement les jeunes mineures confiés à sa garde par le Tribunal des Enfants et Adolescents. Que de cures morales, que de sauvetages lui sont redevables depuis vingt ans. Mais aussi que d'efforts vous avez déployés pour amender des sujets poursuivis par une lourde hérédité, gâtés par la promiscuité et l'exemple et qui trop souvent déçoivent, quoi qu'on fasse, les espoirs fondés sur eux en révélant subitement la persistance de vices ou d'aberrations profondément ancrés !

Cependant, une évolution se produisait dans ce problème si délicat de l'enfance coupable et malheureuse, qu'on pourrait appeler plus justement dans la majorité des cas : l'enfance coupable *parce que* malheureuse.

A l'état de coercition, ou tout au moins d'amendement, intervenant après l'accomplissement du mal, tendait à se substituer, dans les lois et dans les méthodes, le principe de l'intervention préventive. Quel sort menace à Paris une toute jeune fille, venant de sa province ou privée de tout appui familial ou qui a quitté les siens qui la maltraitaient, et qui se trouve exposée à toutes les tristes séductions de la rue, et sollicitée d'accepter l'aide de protecteurs trop intéressés ? C'est l'aventure et tous ses risques moraux et physiques. C'est en vue de défendre cette adolescence si menacée que vous avez créé, à côté de l'Ecole Ménagère, un Foyer indépendant destiné aux jeunes ouvrières, aux employées apprenties travaillant au dehors et privées de surveillance et d'appui.

En même temps, vous demandâtes (et vous avez obtenu du Conseil d'Etat) l'autorisation de changer le titre choisi par les fondatrices :

« Patronage des détenues et des libérées », encore aggravé par ce sous-titre : « et des Pupilles de l'Administration pénitentiaire », qui pesait si lourdement sur la tête de vos protégées placées ou confiées à leurs familles en liberté surveillée.

Les services rendus par des institutions comme votre Foyer sont inappréciables, bien qu'ils ne soient guère susceptibles d'être mis en relief par des statistiques. Ainsi en est-il, d'ailleurs, de tous les organismes qui préviennent le mal pour éviter qu'on ait à le guérir, qu'il s'agisse de désordres organiques ou moraux.

Vos jeunes pensionnaires se sentent déjà défendues par l'ambiance même de votre maison où elles trouvent tout ce qui donne du prix à la vie : le confort matériel, des chambrettes simples mais gaies, des distractions saines et de bon aloi, et surtout l'accueil maternel d'une directrice toujours prête à écouter le récit des peines et préoccupations, comme des joies, toujours prête à exercer une bonne influence, à développer la conscience, le jugement de ses jeunes pensionnaires, à les armer contre les amitiés dangereuses et les périls de l'extérieur.

C'est donc pour moi un devoir, en même temps qu'un plaisir, de féliciter tous les artisans de cette œuvre bienfaisante, ceux de la première heure comme ses dirigeantes et ses collaboratrices actuelles et, en premier lieu, sa très distinguée Présidente, M^{me} Renée Boudon, à qui je présente l'hommage de ma très sincère admiration.

La collectivité parisienne dont vous sauvegardez ou dont vous améliorez la jeunesse en danger moral à l'Asile-Ecole de l'avenue Michel-Bizot, ainsi que l'Office départemental des Pupilles de la Nation qui trouve en vous, pour certains de ses enfants, l'aide la plus efficace et la plus constante, connaissent vos efforts désintéressés, votre généreux apostolat et vous expriment, par ma voix, leur profonde reconnaissance.

M^{me} Renée Boudon remercie vivement M. de Fontenay de ses encouragements infiniment précieux.

Il est ensuite procédé à la réélection des membres du Conseil d'administration sortants : M^{mes} de Billy, William de Billy, Robert Braun, Enos, Louis Monnier, Ivan Moricand, Baronne Edmond de Rothschild, docteur Thuillier, Landry, Maurice Vernes.

L'assemblée générale fut suivie d'un goûter et d'une causerie.

INFORMATIONS

UN JOURNAL POUR LES PRISONNIERS

La très intéressante communication du directeur de la prison de Forest, M. Ern. Legrand, sur *Les journaux dans les prisons belges*, parue dans le numéro avril-septembre 1932 de la *Revue Pénitentiaire*, a probablement amené quelques-uns de ses lecteurs à se demander pourquoi rien de semblable n'existait en France.

Ces mêmes lecteurs seront sans doute intéressés et... surpris, en apprenant que depuis le 1^{er} mai 1932 paraît, avec la bienveillante autorisation de M. le Ministre de la Justice, et sur l'initiative et sous la seule responsabilité du soussigné, une modeste publication mensuelle, *l'Ami*, distribuée à tous les détenus de la Maison Centrale de Poissy (900 à 1.000).

« De caractère éducatif et moralisateur » — telle est la formule de l'autorisation ministérielle — *l'Ami* n'aborde ni les questions confessionnelles, ni les politiques. Chaque numéro comporte un article de morale théorique ou pratique, une courte nouvelle, une étude de géographie (France et Colonies), des nouvelles d'actualité scientifique, quelques problèmes et devinettes, une poésie. Voici, à titre d'indication, le titre de quelques articles publiés dans les cinq numéros parus jusqu'ici : La Volonté, le Pneu et le Rail, les Patronages de libérés, l'Empire colonial français, le Pays (poésie de Brizeux), le Caractère, la Route, le Trompeur trompé, le Réveil-matin, l'Afrique Occidentale française (géographie physique), trois poésies, Georges Cuvier, la Liberté, l'A.O.F. agricole, Un chirurgien Somali, l'Honnêteté (Cicéron), l'A.O.F., industrie et commerce, le Centenaire du porte-plume, le professeur Piccard dans la stratosphère, la Pierre qui se plie, Pensées de nouvel an, le lancement du *Normandie*, l'Oeil électrique, etc.

Quel accueil a été fait à *l'Ami* par ceux à qui il s'adresse ? Il est permis de répondre que, dans l'ensemble, les détenus de Poissy attendent avec impatience la publication du numéro mensuel. Une douzaine de libérés nous ont fait parvenir jusqu'ici, après leur sortie de prison, un don volontaire de 5 à 50 francs, pour témoigner leur gratitude et permettre à notre petite feuille de continuer à apporter à ceux qui sont encore « derrière le mur » le réconfort moral et la saine distraction qu'ils y avaient trouvés eux-mêmes.

La modicité des ressources que nous fournissent quelques rares amis des prisonniers, le coût élevé de l'impression, ne nous ont pas